

Note personnelle

Hans van Loon

Secrétaire général

Les fidèles lecteurs de la Lettre des juges auront déjà remarqué l'intérêt dont les travaux de la Conférence de La Haye font l'objet en Amérique latine, un intérêt accru par la présence dans la région d'un représentant permanent de la Conférence. Les projets remarquablement menés par le Bureau régional Amérique latine, lui-même dirigé par notre Collaborateur juridique de liaison, Ignacio Goicoechea, ont démontré combien une présence régionale pouvait se révéler précieuse pour le renforcement des liens entre la Conférence de La Haye et les États, citoyens, autorités et tribunaux de la région en question.

Tandis que les efforts se poursuivent afin d'asseoir cette présence régionale à Buenos Aires et parallèlement à l'expansion et à l'approfondissement des travaux menés par notre Collaborateur juridique de liaison, le succès rencontré par le nouveau Bureau n'est pas passé inaperçu dans le reste du monde, notamment dans la région Asie Pacifique. La nécessité d'une représentation de la Conférence dans la région, et le potentiel dont celle-ci dispose, notamment du point de vue des avantages possibles pour les Membres de la Conférence dans leur ensemble, sont de plus en plus clairement ressortis des quatre importantes réunions Asie Pacifique (« AP ») organisées par la Conférence de La Haye. La première réunion s'est tenue à Kota Kinabalu, Sabah (Malaisie) en 2005, la deuxième à Sydney (Australie) en 2007, la troisième à Hong Kong (Chine) en 2008, et la quatrième à Manille (Philippines) en 2011.

Lors de chacun de ces événements, des acteurs étatiques et non étatiques venus des quatre coins de la région Asie Pacifique – organisations intergouvernementales et ONG – se sont réunis pour discuter de la pertinence, de la mise en œuvre et du fonctionnement pratique dans la région Asie Pacifique d'un certain nombre de Conventions essentielles élaborées par la Conférence de La Haye, et ont reconnu la pertinence et l'importance croissantes des Conventions de La Haye à la fois sur le plan régional et dans un contexte international.

C'est M. Wong Yan Lung, à l'époque Secrétaire pour la justice de Hong Kong, qui, lors de la troisième réunion AP, a soutenu l'établissement d'un Bureau régional Asie Pacifique à Hong Kong. Il a fallu plusieurs années pour que ce projet voie le jour, mais lors de sa réunion annuelle d'avril dernier, le Conseil sur les affaires générales et la politique de la Conférence de La Haye a été en mesure d'approuver la proposition du Bureau Permanent visant à l'établissement

d'un Bureau régional Asie Pacifique pour la Conférence de La Haye à Hong Kong. Le Conseil a noté avec gratitude que le financement du fonctionnement du Bureau régional était désormais assuré pour une période initiale de trois ans. Les orientations futures et la question de la viabilité financière de celui-ci au-delà de cette période initiale seront décidées par le Conseil à la lumière d'une évaluation complète.

C'est ainsi que le 13 décembre 2012, la Conférence de La Haye a célébré l'ouverture officielle à Hong Kong de son premier Bureau régional pour la région Asie Pacifique. Parmi les invités se trouvaient le Chef de l'exécutif de la Région administrative spéciale de Hong Kong, le Vice-ministre des Affaires étrangères de la République populaire de Chine, l'actuel Secrétaire pour la Justice de la Région administrative spéciale de Hong Kong et son prédécesseur, ainsi que des représentants diplomatiques et consulaires de nombreux Membres de la Conférence de La Haye siégeant à Hong Kong. Fait symbolique, ce même jour, la République de Corée déposait son instrument d'adhésion à la Convention de La Haye de 1980 sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfants auprès du Ministère des Affaires étrangères à La Haye, Dépositaire des Conventions de La Haye. Cette Convention, de même que d'autres Conventions de La Haye, à l'image de la Convention Apostille ou de la Convention Adoption internationale, fait l'objet d'un intérêt croissant de la part de la région Asie Pacifique.

L'établissement du nouveau Bureau, dirigé par le juge Michael Hartmann (Hong Kong), constitue une étape majeure de la stratégie mise en œuvre par la Conférence de La Haye, qui souhaite ainsi rapprocher sa mission et ses travaux des différentes régions, et dans le cas présent de la région Asie Pacifique. Bien entendu, cette région couvre une zone géographique conséquente et recèle une grande variété de systèmes juridiques, de niveaux de développement socio-économique, de cultures, de religions et de politiques. Mais les Conventions de La Haye, fondées sur un respect réaliste de la diversité (des traditions juridiques), sont justement conçues pour surmonter ces différences. Le nouveau Bureau servira de base opérationnelle pour la promotion de l'Organisation et des Conventions de La Haye, encouragera de nouvelles ratifications et adhésions, et favorisera une meilleure compréhension de ces instruments. Le Bureau sera en outre chargé de coordonner les événements et séminaires, adaptés aux besoins de la région Asie Pacifique. Cela devrait par conséquent renforcer les relations qu'entretiennent les États et leurs Autorités centrales, leurs autres autorités administratives et leurs tribunaux dans la région Asie Pacifique et à travers le monde, et il est à espérer que les citoyens bénéficieront de ce fait d'une plus grande sécurité juridique et d'une plus grande protection.